



SAINT-PEREUSE

BULLETIN MUNICIPAL N° 66



LES ECHOS PETRUSIENS



décembre 2007

DECHETTERIE DE CHÂTEAU-CHINON
Horaires d'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

En présentant la carte d'accès que vous a adressé la C.C.H.M., le droit d'entrée est gratuit. Si votre dépôt est supérieur à 2 m³ il est simplement recommandé d'appeler le gardien afin de voir les modalités pour ces dépôts.

Heures d'ouverture :

- Lundi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mardi et Jeudi : de 14 h à 17 h
- Mercredi et vendredi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Samedi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Jours de fonctionnement : Mercredi, samedi matin et le lundi jour de foire (1 fois par mois)

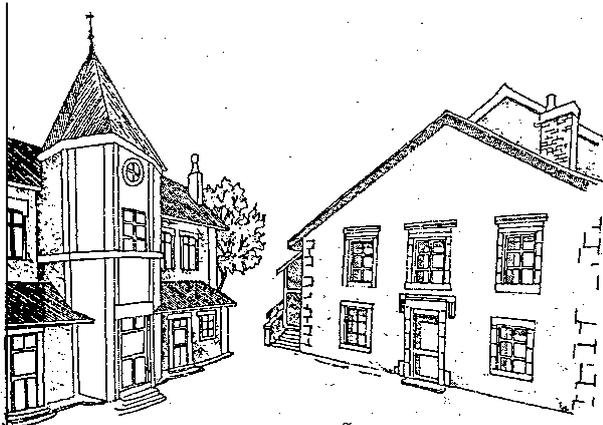
Destination : Château-Chinon (arrivée à 9 h – Retour 12 h)

Desserte : Bourg de St-Péreuse – Villars – Varennes – Le Brûlé – Riverains de la R.D. 978

Tarif : 4,40 €

Tél. : 03.86.85.15.05

(Prévenir la veille de 11 h à 12 h ou de 16 h à 17 h. Pour le service du jour de foire, prévenir le samedi matin)



Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mardi et vendredi de 9 h à 12 h
Fermeture mercredi et samedi

Tél/Fax : 03.86.84.43.11

www.saintpereuse.fr

mairie.st-pereuse@laposte.net

LE MOT DU MAIRE

L'heure est au bilan

Nous voilà donc arrivés au terme de notre mandat qui aura duré sept ans. Malgré le sursis d'un an pour cause de calendrier électoral chargé, nous n'avons pu atteindre tous les objectifs fixés ou annoncés.

Nous pensons notamment à la salle polyvalente, qui doit faire l'objet de travaux d'aménagement (modernisation et agrandissement) pour conforter et développer sa vocation de carrefour culturel, social et associatif, indispensable dans notre milieu rural.

Il nous a fallu cependant faire des choix en tenant compte des priorités. Chronologiquement, il fallait d'abord commencer par reconstruire le mur de soutènement de la cour de l'école : ce qui est désormais fait.

L'étape suivante concerne la réalisation de l'assainissement de la salle polyvalente : l'étude technique est faite et la procédure administrative terminée.

Ces travaux réalisés, la voie sera alors ouverte.

Le bilan ci-après est le résultat d'un travail collectif, celui de l'équipe du conseil municipal :

Les travaux de sécurité publique :

- Installation d'une ventilation mécanique dans les deux salles de l'école. La DDASS avait installé des capteurs dans les locaux, peu avant notre prise de fonctions en mars 2001. Dès lors qu'une présence de radon (gaz radioactif inodore) très supérieure à la norme (1600 becquerels au lieu d'un maximum admissible de 400) a été constatée par les services sanitaires départementaux, nous avons eu obligation de prendre des mesures adaptées.
- Remplacement du joug de la cloche de l'église et désinfection des combles (1,5 tonne de résidus divers ont été évacués).
- Installation d'un paratonnerre sur le clocher de l'église.
- Reconstruction du mur de soutènement de la cour de l'école qui commençait à s'écrouler.
- Reconstruction de la partie affaissée du mur de soutènement du cimetière.
- Remise aux normes d'un ralentisseur du bourg

Les projets structurants :

- Création de la Maison des Services (MSP) qui a permis le maintien du bureau de poste et la création d'un emploi à temps partiel. S'agissant du financement consacré à cette opération, il est bon de préciser : **côté investissement**, le projet étant novateur dans la Nièvre, nous avons bénéficié du maximum de subventions qu'il était possible c'est-à-dire près de 80 %. **Côté fonctionnement**, dans le cadre d'une convention (renouvelable une fois soit pendant dix huit ans minimum !) la poste versera à la commune une indemnité qui couvre les frais de ce second emploi. Après ? c'est-à-dire en 2022 pour la commune (la convention a été signée fin 2004)... de l'eau aura coulé sous les ponts !

- Création d'une chaufferie centrale desservant la M.S.P., l'école, le logement de l'école et qui sera raccordée par la suite à la salle polyvalente.
- Acquisition de la maison dite « Lanaud » avec aménagement d'un logement communal
- Acquisition de la maison dite « Primard » et lancement de la procédure qui permettra la création de deux logements communaux (le parc locatif de la commune passera ainsi de trois à six logements)
- Constitution du volumineux dossier concernant la modernisation et l'agrandissement de la salle polyvalente.

Les aménagements et actions diverses :

- Création d'un espace crématisiste (columbarium et jardin du souvenir)
- Rénovation totale de la stèle du monument aux morts
- Création d'un espace public multimédia à disposition de tous.
- Installation en deux tranches annuelles du chauffage central : d'abord dans les deux salles de l'école, puis dans le logement de l'école.
- Acquisition d'un nouveau tracteur avec équipements spécifique qui a permis de supprimer la sous-traitance du broyage des haies et du curage des fossés, dépenses qui grevaient le budget communal.
- Installation d'horloges à radiolytes sur le système d'éclairage public.
- Travaux de raccordement du haut débit de la mairie à l'école. Ce qui permet un abonnement Internet unique pour trois utilisateurs (mairie, espace multi média, école).

L'assainissement (études réalisées et travaux à venir) :

- Finalisation dans les délais impartis du zonage d'assainissement (enquêtes complémentaires, enquête publique, orientation)
- Maison « Villedieu » : remplacement du système d'épandage situé sous le parking par un filtre à sable installé dans le pré en contrebas.
- Salle polyvalente et logement de l'école : mise aux normes avec l'installation dans le jardin de deux fosses toutes eaux et filtre à sable.

L'information et la communication :

- Création du site Internet actualisé régulièrement et qui connaît un franc succès (moyennes mensuelles, 180 visiteurs différents et 220 pages consultées).
- Edition régulière d'un copieux bulletin municipal

- Personnalisation des enveloppes pré timbrées vendues à l'agence postale et contribuant à véhiculer une image de notre commune (département, hexagone, hors des frontières).
- Création d'un fascicule de présentation de la commune remis lors de visites des officiels.

Les grandes animations :

Comment ne pas évoquer ce qui a été une première sur le territoire du Pays Nivernais Morvan, l'organisation du festival de la philharmonie de Katwijck donné sur trois jours en divers points du territoire (Saint-Péreuse, Montreuillon, Château-Chinon, Bibracte, Pannecière) et qui a nécessité près d'un an de travail (en amont et en aval)

Un évènement d'ampleur qui a permis de chaleureux rapprochements avec nos amis néerlandais

Parlons également de notre partenariat financier, humain et logistique avec la compagnie de « La Hulotte » qui a organisé contre vents et marées, grâce à la famille Blandin qui a mis ses locaux à disposition, les six représentations du spectacle « Tr'acteurs de tracteurs ».

Ces deux rendez-vous auront constitué nous pensons les deux points d'orgue culturel de notre mandat, aidés en cela par les bénévoles qui se sont investis avec beaucoup d'ardeur et d'enthousiasme.

A tout cela, il convient d'ajouter, ce qui n'est pas le moindre :

- les travaux d'entretien courant des bâtiments et de la voirie
- la gestion des imprévus et des litiges
- les combats menés comme celui du maintien de notre école
- la gestion et le recrutement et la formation du personnel communal (sept depuis ces trois dernières années !).
- les relations publiques avec de larges échos dans la presse locale
- les participations aux multiples et longues réunions extérieures le plus souvent en soirée
- Et tout ce dont nous ne nous souvenons plus

... En bref, la conduite nécessaire et incontournable d'une action administrative, jugée par tous les maires de plus en plus complexe et contraignante.

Nous aurons donc œuvré de notre mieux pour faire face à nos obligations et être à la hauteur de la confiance que vous nous avez accordée

La critique est ouverte !

*Excellentes fêtes de fin d'année.
Goede feesten van eind jaar.*

Alain Thomy

REFECTION DU MUR DE LA COUR DE L'ECOLE

Il a fallu bien du temps et des relances successives auprès du maître d'ouvrage pour que le mur situé au fond de la cour de l'école soit enfin reconstruit. Il était temps car il s'effritait de toutes parts.



Aujourd'hui, le mur est là, mais ce n'était finalement pas un si petit chantier !

SECRETARIAT DE MAIRIE : LA RONDE DES SECRETAIRES

L'h oui ! Marylène s'en est allée. Elle a trouvé un emploi tout proche de son domicile à Giry et a décidé avec quelques regrets de quitter la mairie et la population de Saint-Péreuse à laquelle elle avait su plaire.

Maty (de son vrai nom Marième Burton) prend le relais et cela n'est pas une mince affaire puisqu'elle assure, comme Marylène, le secrétariat de mairie et l'agence postale mais en ayant bénéficié que de très peu de temps des conseils de sa collègue.



Pas facile de se retrouver toute seule alors que tant de choses restent à apprendre, mais c'est avec le sourire et toujours la bonne humeur que Maty assure les tâches quotidiennes. Elle réside actuellement à Ouroux en Morvan, est maman de trois enfants et avait déjà assuré pendant quelques temps le remplacement d'une secrétaire de mairie.

Christelle, Maty et Marylène pendant le « pot » d'adieu organisé à la mairie le jour du départ de Marylène

Nous espérons qu'elle restera avec nous jusqu'au retour de Christelle Parent qui a décidé de se

consacrer à son petit Paul en prenant un congé parental de deux ans et nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles attributions.

Quand à Carole Denis, elle aussi a décidé de profiter de son bébé en prenant un congé parental

Pour finir, Marylène a eu la gentille attention de nous adresser un mot qu'elle souhaitait voir passer dans le bulletin municipal à votre attention. Le voici donc :

AU REVOIR

C'est avec un pincement au cœur que j'abandonne mes fonctions à la Maison de Services Publics de Saint-Péreuse mais j'ai choisi de me rapprocher de mon domicile en acceptant un poste de secrétaire comptable en contrat à durée indéterminée dans une entreprise à Prémery.

Cependant je garderai un bon souvenir de mon passage dans votre commune. Cette expérience de 5 mois m'a permis d'acquérir des connaissances dans le domaine de la fonction publique et cela grâce à Monsieur Thomy, à Carole et au bon dévouement de Christelle qui avec son expérience exemplaire a su me former.

Je passe le relais à Marième qui saura me remplacer sans aucun problème

Marylène

LE BAL TRAD A CONNU LE SUCCES



La danse traditionnelle a ses adeptes !
Dimanche 28 octobre, ils étaient nombreux venus participer à l'après-midi « Bal trad » organisé par l'association « Foyer culture loisirs » et animé par l'orchestre Armand.

Les danseurs sont venus seuls ou en couple des communes voisines et même certains de Saône et Loire. On y a vu également des ressortissants néerlandais toujours heureux de participer aux animations proposées.

Beaucoup faisaient partie des élèves de Danielle, le professeur de danse qui dispense bénévolement des cours de danses traditionnelles à Saint-Péreuse les mardis après-midi.

Une ambiance chaleureuse et une expérience que beaucoup de participants aimeraient voir renouvelée.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, les fidèles à la mémoire se sont joints aux membres de l'Amicale du Souvenir afin de déposer une gerbe au monument aux morts en hommage aux enfants du village morts pour la France.

Le message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de victimes de guerre) a été lu par le président de l'Amicale, Elie de Saint Péreuse. Il évoquait les offensives

du chemin des Dames dans l'Aisne, à Ypres et dans la Somme qui constituèrent des périodes parmi les plus tragiques de cette guerre, précisant que le bilan de ce conflit ne pourrait jamais « rendre compte du poids des souffrances qu'il a engendrées mais les noms des morts pour la France inscrits sur les monuments de toutes les communes en témoignent »

Certains parlent de « la Grande Guerre », d'autres de « la Guerre des bouchers »... quel que soit le nom qu'on lui attribue il traduit bien sa violence, son ampleur, ses souffrances innombrables, ses morts, ses blessés, ses mutilés, ses « gueules cassées » ou ses gazés.

Alain Marleix, secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, conclut son message par « A l'heure où ne vivent plus que quelques témoins de ce cataclysme, assurons leur notre indéfectible reconnaissance. Honneur aux Poilus ! Oeuvrons sans relâche pour les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité, garants de la paix entre les nations »

Dans une ambiance de recueillement et de respect Monsieur de Saint Péreuse a énuméré les noms des victimes gravés sur le monument, puis après une minute de silence, accompagné du porte drapeau Hervé Michot, les participants se sont recueillis un instant devant les tombes de différents disparus.

DIVERSES INFOS

ASSOCIATION FOYER CULTURE LOISIRS

LES ACTIVITES ONT REPRIS

Depuis le 10 septembre, tous les lundis de 17 h 30 à 18 h 30 : **gymnastique d'entretien**
et...nouveau...



depuis le mardi 11 septembre, tous les 15 jours : atelier « **Danse Trad** » qui connaît un franc succès puisque le nombre de participants dans chaque groupe a atteint son maximum.

LES SORTIES PREVUES

- Fin d'année 2007 : • Revue Cabaret à Clamecy (Les années PIAF)
- Début 2008 :
 - A Port Aubry, près de Cosne : cyclo-rail – cave Sancerre ou Pouilly

- 1 journée à Digoin
- Le Mont Saint Michel

Renseignements : Roger LABOUR (03.86.84.42.12)

LES NOUVELLES DE L'ECOLE

La Fête de Noël des enfants

Cette année, la fête de Noël des enfants du regroupement aura lieu dans la salle des fêtes de Saint-Péreuse le jeudi 20 décembre. Les enseignantes, les délégués de parents d'élèves, le SIRP ainsi que les municipalités vous donnent rendez-vous à 18 heures pour le spectacle de l'école, suivi de la remise des cadeaux aux enfants et du vin d'honneur offert par la municipalité.

Les familles des communes de Dun sur Grandry et Saint-Péreuse dont les enfants ne sont pas scolarisés dans le regroupement sont également invitées.



Mesures prises en cas d'intempéries

Suite au dernier conseil d'école et en accord avec le SIRP, il a été décidé qu'en cas de neige importante ou verglas nécessitant l'arrêt des transports scolaires, la cantine scolaire sera annulée. Cependant, un accueil sera mis en place à l'école de Saint-Péreuse pour tous les élèves dont les parents pourront effectuer le transport (prévoir le repas). La surveillance du temps de cantine sera



assurée comme habituellement par Mademoiselle Rochon et en cas de problème par Madame Duvernoy.

De plus, si pour les mêmes raisons d'intempéries, les enseignantes devaient arriver en retard, l'accueil et la surveillance seraient assurés par Madame Bernier.

Et à venir :

- Carnaval à l'école le 2 février
- Kermesse de fin d'année le 14 juin à Saint-Péreuse

LE 21^{ème} RENDEZ-VOUS DU TELETHON

A Saint-Péreuse

Dans la salle des fêtes

- Dès le 3 décembre de 17 h 30 à 18 h 30, le club de gym de l'association Foyer Culture Loisirs organisera une porte ouverte suivie du verre de l'amitié
- vendredi 7 décembre, des bénévoles vous invitent à participer à un repas au profit du

ONAC : Mise en œuvre d'une allocation

Une allocation en faveur des conjoints survivants de ressortissants de l'ONAC vient d'être mise en œuvre. Elle s'adresse aux veufs et veuves et s'ajoute à l'ensemble des ressources de façon à assurer au bénéficiaire un revenu égal à 550,-€ mensuels.

Les conditions :

- Justifier de la qualité de conjoint survivant de ressortissants de l'ONAC (titulaires ou veuves du titulaire de la carte du combattant, ascendants de militaires ou civils morts pour la France, anciens déportés, internés ou prisonniers de guerre, victimes civiles de la guerre....)
- Être âgé(e) de 60 ans minimum
- Justifier d'un niveau de ressources mensuelles moyen inférieur à 550,-€ au cours des 12 derniers mois précédant la demande
- Résider de façon régulière et continue dans le département

Pour tous renseignements : ONAC, 7 rue des minimes – BP 316 – 58003 Nevers Cédex. Par tél. au 03.86.71.90.85 (Arlette GIROT) ou mail : sec.sd58@onacvg.fr

COMMUNIQUE PREFECTORAL (Extrait)

« Mon attention est régulièrement appelée en période hivernale sur les dégâts occasionnés par la chute d'arbres sur les routes départementales lors d'intempéries neigeuses.

J'ai l'honneur de vous rappeler que, conformément aux dispositions des articles R 116-2 du code de la voirie routière, 44 du règlement départemental de voirie et 131-13 du code pénal, les propriétaires ou fermiers sont

tenus d'entretenir leurs parcelles afin que le domaine public routier départemental ne soit pas encombré, sous peine d'amende.... Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier départemental doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine, à la diligence des propriétaires ou fermiers. Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du

côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci.

Les arbres à haut jet situés à moins de 4 m de la limite du domaine public routier doivent être élagués sur une hauteur de 3 m à partir du sol sur tout le développement du tracé des courbes du côté du plus petit rayon et sur une longueur de 30 m dans les alignements droits adjacents.

A aucun moment, le domaine public routier départemental ou ses dépendances ne doit être encombré et la circulation entravée ou gênée par les opérations d'abattage, ébranchages, de débitage et autres, des arbres situés sur les propriétés riveraines. »

LE RADON.... QU'EST-CE QUE C'EST !

Dans « le mot du Maire », il est question du radon et des travaux effectués dans l'école pour s'en prémunir. Une directive nous a été adressée et il est demandé aux communes de l'intégrer dans leurs bulletins municipaux.

« Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de l'uranium contenu dans les roches du sous-sol. Il est présent partout à la surface de la terre mais sa concentration varie selon les régions et la nature des roches que l'on y trouve. Le radon provient majoritairement des sous-sols granitiques ou volcaniques.

Une étude géologique menée sur la Bourgogne a permis de déterminer que le sous-sol de votre commune avait un fort potentiel d'exhalation de radon.

A l'air libre, la concentration de ce gaz reste faible. Dans les bâtiments en raison principalement d'une aération insuffisante et du manque d'étanchéité du sol par rapport à la cellule habitée, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées, présentant ainsi un risque pour la santé, risque comparable à celui du tabagisme passif.

Bien que le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF) ait retenu le seuil de 1000 Bq/m³ comme seuil de dangerosité justifiant la prise de mesures correctives, les pouvoirs publics ont retenu comme objectif de précaution la valeur de 400 Bq/m³ (recommandation CE) pour les bâtiments existants.

Des campagnes de mesures ont permis de déterminer que les concentrations moyennes dans les habitations des départements de la Nièvre et de Saône et Loire dépassaient 1000 Bq/m³, teneur parmi les plus élevées au niveau national. Cependant ce chiffre cache de fortes disparités en fonction des caractéristiques du sous-sol, du bâtiment...

L'aération régulière des locaux est une mesure simple pour améliorer la qualité de l'air intérieur en limitant la teneur en radon ainsi que la présence d'autres polluants. Elle peut cependant, suivant le cas, s'avérer insuffisante mais demeure un préalable à toute action.

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Cela faisait longtemps que l'on en parlait... Aujourd'hui c'est chose faite ! La Communauté de Communes du Sud Morvan (C.C.S.M.) et le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Pannecière (SIAEPA) ont mutualisé leurs moyens afin de créer leur SPANC.

Jean-Nicolas FOLLIET a été recruté au sein de cette nouvelle structure qui aura pour mission de contrôler la conception, l'implantation et la réalisation des installations neuves ou réhabilitées, mais également d'informer et conseiller les usagers et les entreprises.

Tous les propriétaires et locataires qui ne disposent pas pour leur habitation de raccordement à des réseaux d'assainissement collectifs (tout-à-l'égout) et domiciliés sur les communes dépendant du SIAEPA (Saint-Péreuse, Dommartin, Dun/Grandry, Blismes, Montigny en Morvan, Montreuilhon, Saint-Hilaire en Morvan) ou de la C.C.S.M. (Meux, Montoron, Moulins-Engilbert, Bréporché

NOS JOIES



Le petit Paul PARENT est venu au monde comme prévu le 23 octobre 2007. Un beau bébé, né à 9 h 12 mn exactement... un détail qui n'est pas anodin puisque ce petit bout a failli réussir l'exploit de naître à la même heure que sa sœur qui a vu le jour en août 2001 à... 9 h 15 mn ! Il faut dire que ce petit impatient était pressé d'ouvrir ses petits yeux au monde, sa maman en sait quelque chose ! ☺ Très sincères félicitations à Christelle et Pascal ainsi qu'à Jean et Lucie qui se font un plaisir d'aider leur maman à pouponner le nouveau venu

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

NOS PEINES

Nous avons appris avec tristesse le décès de Lucien JEANNIN, survenu le 14 novembre dans sa 99^{ème} année.

Il a été inhumé le 17 novembre dans le cimetière de Saint-Péreuse après une cérémonie en l'église donnée en présence de nombreux amis et connaissances du défunt et de la famille.

Ancien combattant de la guerre 1939-1945, Lucien JEANNIN était revenu à Saint-Péreuse dès sa démobilisation. Il a fait partie de ces ouvriers qui ont connu la société BBF à ses balbutiements alors même qu'elle ne portait pas encore ce nom, et l'ont accompagnée tout au long de leur vie professionnelle. Il était bûcheron et a travaillé pour Jean-Fernand BONGARD à l'époque où celui-ci exploitait uniquement le bois et son transport. Lucien JEANNIN en a chargé des camions de grumes durant toutes ces années.

Ouvrier courageux et consciencieux, toujours ponctuel, il « montait » au bourg tous les matins, à pieds et parfois en vélo, ceci jusqu'à l'heure de sa retraite.

Il vivait aux Champys avec son épouse Solange et leurs deux enfants, Denise et Jean, que beaucoup dans le village ont vu grandir. Lucien JEANNIN faisait partie de ces employés, combien précieux, que l'on

respecte pour son courage, sa fidélité, ses innombrables qualités qui font que tout employeur regrette le jour où la retraite a sonné et où il faut se séparer d'un compagnon qui a emprunté tant d'années la même route que soi.

Nul doute qu'il laisse bien des gens dans la tristesse et la nostalgie du temps passé, du temps des valeurs que l'on pensait immuables et qui lui correspondaient... Du bon temps finalement, même si rien n'était facile. Il représentait une époque, une mentalité, l'arbre contre lequel on se repose.

Nos très sincères condoléances à son épouse Solange JEANNIN qui vit actuellement avec sa fille à Château-Chinon campagne, à ses enfants Denise et Jean, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille et de ses proches.

~~~~~



LA ROBRIQUE DES ECHANGES CONVIVIAUX

*Nos amis Hollandais ouvrent le bal. Le bulletin municipal peut servir aux échanges conviviaux entre Néerlandais et Français en attendant de se rencontrer et se connaître mieux au cours de diverses manifestations.*

*Marijke Hooftman nous a fait parvenir ce message que l'on nous a proposé de corriger.*

*Cependant, il nous a paru si plein de sincérité, de gentillesse et d'ironie que nous lui aurions enlevé sa fraîcheur. La recette qui suit nous vient également de Marijke que nous remercions... promis nous l'essaierons !*

Maintenant les couleurs d'automne s'estompent et dehors ça fait gris. Mais nous avons de bonne chance, parce que les jours de fêtes arrivent. Aussi avec des belles couleurs, mais maintenant elles sont vertes et rouges.

Il n'y semble pas beaucoup des différences entre les Morvandiaux et 'les autres'. Mais quand on regarde plus profond, les différences sont vraiment là. Pas grave, mais ce donne parfois de la confusion des langues et des autres faits drôles. Je peut raconter beaucoup (et je peut remplir quelques Pétrusiens avec des histoires), mais je me borne à notre premier Saint Sylvestre aux Champys, 14 années dernières. Je dois expliquer q'en Hollande Saint Sylvestre est une fête dans la rue. A minuit tout le monde va dehors, pour fêter, danser, boire de champagne, allumer du feux d'artifice et manger des 'oliebollen' (je vais expliquer plus bas que sont des 'oliebollen').

Après une voyage de neuf heures avec une voiture plein des fusées, pétards, champagne, 'oliebollen' et beaucoup des expectatives pour la nuit suivante, nous sommes arrivés aux Champys. Et à minuit nous avons ouvert la porte pour nous jeter dans le bruit de fête. Mais ..... rien, rien du tout. Tous les volets fermé, aucun person dehors. Pas un bruit. Nous nous sentons un petit ridicule. Et jusqu'à aujourd'hui nous nous demandons, qu'est-ce que font les Morvandiaux a Saint Sylvestre.....?

Parfois ce n'est pas facile à se débrouiller dans un autre pays. Mais nous nous sentons vraiment bienvenus en Morvan et c'est aussi grace aux Morvandiaux qui nous laissent sentir chez nous.

Comme promis ci-dessous l'explication des 'oliebollen' et la recette de là. La traduction littérale des 'Oliebollen' est 'boules de l'huile'. Pas un nom très attractive et pour cette raison je préfère en français le nom 'boule de neige'. Les boules ressemblent un peu les beignets. Elles sont testées aux voisins français et approuvées! Essayez-elles.

La recette

-----

Ingrédients

1 kg de la farine  
250 ml du lait  
750 ml de l'eau  
65 gr de la levure  
1 cuiller de soupe du sucre  
15 gr du sel  
200 gr raisins  
du sucre impalpable (en poudre)

Trempez les raisins dans de l'eau.

Mettez 750 ml de l'eau tiède dans un grand bol et mélangez le avec le lait, le sel, le sucre et la levure.

Lentement saupoudrez la farine et mélangez très bien. Battez fort et court.

Ajoutez les raisins mouillés (sans de l'eau) et mélangez encore un fois.

Mettez le bol trois quarts d'un heure a un lieu chaud, couvert par une linge a thé.

Chauffez votre friteuse jusqu'au 200 degrés. Prenez deux grands cuillers. Mettez un dans le pâte pour prendre une grande boule. Laissez baisser le pâte dans l'huile avec l'aide d'autre cuiller. Faites attention parce que l'huile est chaude!

Ne faites plus de quatre boules au même temps. Et les boules sont prêtes quand elles sont mordorées.

Faites les boules chaudes avant de servir (p.e. dans un plat sur le poêle ou dans la four). Saupoudrez les boules avec le sucre en poudre juste avant de servir.

*Bon appétit et des très bons jours de fêtes!!!! (qui peut me raconter comment les Pétrusiens fêtent leur Saint Sylvestre, peut être dans le prochain Pétrusien???)*



### REPAS DE NOËL

*Les habitants de la commune âgés de 65 ans et plus, ainsi que leurs conjoints sont invités par le CCAS au repas de Noël qui aura lieu dimanche 9 décembre.*

*A partir de 12 heures, un apéritif sera offert à la salle des fêtes puis le repas sera servi au restaurant « La Madonette »*

*Nous vous remercions de vous inscrire en mairie (ou par l'intermédiaire du maire, des adjoints ou conseillers municipaux) avant le 1<sup>er</sup> décembre.*

*Les personnes désirant participer à ce repas seront les bienvenues (participation de 29.50 €)*

### DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

Dans la journée du samedi 15 décembre, la municipalité distribuera les colis de Noël aux personnes âgées de 75 ans et plus.

### LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

La population de Saint-Péreuse est invitée à la salle des fêtes dimanche 13 janvier 2008 à 15 h 00 pour les vœux de la municipalité. Galettes des rois et vin d'honneur pour un après-midi convivial.



LE PETIT MOT

Il est impossible d'imaginer qu'un enfant puisse avoir choisi ses parents, son caractère, son pays... Son nom est là pour dire tout ce qui a marché vers lui, toutes les multiples mains qui ont contribué à poser son commencement.

Mais son prénom est là pour annoncer que de cette terre, que désigne son nom, quelque chose de neuf peut lever, quelque chose d'unique qui naîtra de lui : comme d'une graine, réceptacle de tout un passé, naît une rose.

PETIT POÈME (Extrait)

.... Poète, c'est assez. Auprès d'une infidèle,  
Quand ton illusion n'aurait duré qu'un jour,  
N'outrage pas ce jour lorsque tu parles d'elle ;  
Si tu veux être aimé, respecte ton amour.  
Si l'effort est trop grand pour la faiblesse humaine  
Épargne toi du moins le tourment de la haine ;  
A défaut du pardon  
Laisse venir l'oubli  
Tels les morts dorment en paix dans le sein de la terre,  
Ainsi doivent dormir nos sentiments éteints.  
Ces reliques du cœur ont aussi leur poussière,  
Sur leurs restes sacrés  
Ne portons pas les mains.

Alfred de Musset

## REMERCIEMENTS

Pour leur participation à l'Echo Pétrusien n° 66

- Paul Grobost qui nous a permis de prendre en photo la vue aérienne de Saint-Péreuse
- Roger Labour pour ses articles, photos et montage concernant les activités de l'association Foyer Culture Loisirs
- Albert BONGARD qui nous a « raconté » Julien JEANNIN et nous a permis d'écrire ces quelques lignes afin de lui rendre hommage
- Marijke Hooftman, habitante des Champys, pour sa recette et pour sa lettre (à laquelle nous l'espérons certains répondrons afin de lui raconter « comment les Pétrusiens fêtent leur Saint Sylvestre »

A Chantal Bernier qui s'occupe seule du tirage du bulletin en 180 exemplaires

A Brigitte Blandin qui passe ensuite bien des heures à les relier

Ainsi qu'à tous les membres du conseil municipal qui permettent sa diffusion dans vos boîtes aux lettres

## FOYER CULTURE LOISIRS

**SECTION DANSES**

**Chers AMIS**

Vous êtes invité(s),

**SALLE POLYVALENTE**

Aux



**« Répétitions Da**

**MARDI 4 DECEMBRE AVEC REPAS**  
**MARDI 18 DECEMBRE**



**LA MUNICIPALITE VOUS SOUHATE A TOUS**  
**DE PASSER D'EXCELLENTE FÊTES DE FIN D'ANNEE**